

Délibération n°290/22 du 24/11/22

8- Domaines de compétences par thèmes -8.2 Aide sociale

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre novembre à quatorze heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Aire des Monts de Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents : Mme Mireille FAYARD, M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, MM. Thierry DUBOSCLARD, Michel PASTY, Mmes Marie-France DALOT, Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Olivia BOULANGER, MM. Eric CORREIA, Erwan GARGADENNEC, Mme Mary-Line GEOFFRE-COINDAT, M. Henri LECLERE, Mmes Claire MORY, Françoise OTT, Corinne TONDUF, MM. François VALLES, Guillaume VIENNOIS, Jean-Pierre LECRIVAIN, Mme Joëlle BIARD suppléante de M. Dominique VALLIERE, Mme Ludivine CHATENET, MM. Jacques VELGHE, Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Philippe BAYOL, Xavier BIDAN, Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à Mme Françoise OTT, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Benoit LASCOUX à Mme Claire MORY, M. Christophe MOUTAUD à Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD à M. Erwan GARGADENNEC, Mme Véronique VADIC à M. Henri LECLERE, M. Jean-Paul BRIGNOLI à M. Philippe PONSARD, M. François BARNAUD à M. Patrick ROUGEOT, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD à M. Patrick GUERIDE, M. Pierre AUGER à Mme Annie ZAPATA, Mme Patricia GODARD à M. Jean-Luc MARTIAL

Etaient excusés : Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mmes Célia BOIRON, Corinne COMMERNAT, M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Armelle MARTIN

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 37

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 12

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres absents : 0

Nombre de membres votants : 49

Secrétaire de séance : M. Alain CLEDIERE

MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU POLE PETITE ENFANCE DU GRAND GUERET

Rapporteur : M. Eric BODEAU

Un règlement de fonctionnement commun à toutes les structures du pôle petite enfance du territoire du Grand Guéret s'applique depuis le 1^{er} janvier 2020.

8- Domaines de compétences par thèmes -8.2 Aide sociale

Un rapport de contrôle de la CAF réalisé sur le Multi-accueil de Saint-Vaury (contrôle réalisé sur place le 18 mars 2022 et rapport transmis le 10 août 2022) demande d'ajouter les points suivants à ce document :

- **La mention de la charte de Laïcité de la branche famille de la CAF**
- **Préciser les cas d'application du tarif plancher**
- **Préciser que le tarif plancher est appliqué aux enfants placés à l'Aide Sociale à l'Enfance et accueillis dans le cadre de la convention signée avec le Conseil Départemental**
- **Conformément à la circulaire PSU de la CAF (chaque 1/2h commencée est due), d'appliquer un arrondi à la demi-heure « cadran » (ou horloge) et non un arrondi « amplitude » (modification qui interviendra sur les contrats 2023).**

Le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants reporte l'obligation d'un temps de présence minimal d'un référent santé inclusion, dans les structures au 1^{er} janvier 2023 :

- **Les mentions relatives au médecin référent sont donc remplacées par 'les obligations légales en matière de référent santé et accueil inclusif'.**

Enfin, le règlement est actualisé avec le nom des responsables de structures. Les autres dispositions restent inchangées

Le document présenté aujourd'hui a été soumis à l'avis de la CAF et aux services de la PMI du Conseil Départemental de la Creuse, ainsi qu'à la Commission Petite Enfance.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver les modifications du règlement de fonctionnement du pôle petite enfance, tel que joint en annexe, avec effet au 1^{er} janvier 2023,
- d'autoriser M. le Président à signer ledit règlement de fonctionnement,
- d'autoriser M. le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président



A circular official stamp of the Grand Grand Grand Agglomération de Saint-Vaury is visible behind the signature. The stamp contains the text 'COMUNAUTAIRE', 'GRAND GRAND GRAND', 'AGGLOMERATION', and 'SAINT-VAURY'.

Eric CORREIA

Le secrétaire de séance

Alain CLEDIERE